



présentation mensongère d'un prix remisé sur une tv d'expo

Par **chantalou57**, le **17/05/2012** à **17:10**

Bonjour,

le 15/05/2012, j'ai acheté chez Darty une TV 42 P Philips. Le vendeur m'a proposé une bonne affaire selon lui, en achetant le modèle d'expo à 749€, prix affiché. Lorsque j'ai estimé qu'un modèle d'expo méritait une certaine remise, il m'a montré le ticket derrière celui affiché, qui indiquait 959€. Donc me dit-il on ne peut pas encore ajouter une ristourne supplémentaire. le croyant de bonne foi, j'ai emporté la TV; Elle fonctionne bien mais est néanmoins rayée au dos puisque accrochée au magasin. Mais quelle ne fut pas ma grande surprise le soir même, en allant vérifier son prix sur le site internet DARTY : 749€!! il n'est pas spécifié exclusivité internet. J'ai fait une photo d'écran. Demain vendredi, j'ai l'intention de leur demander de me commander une TV neuve puisque Je l'ai payée au prix du neuf. En ai-je le droit? Pour me protéger j'avais demandé un crédit qui consiste à payer la totalité de mon téléviseur ds 3 mois. Puis-je également changer d'avis pour la prolongation de garantie à 5 ans, je me suis aperçue que mon assurance habitation prenait en charge les déplacements jusqu'à 5ans? En vous remerciant d'avance pour les réponses apportées.